



Un PPI d'un organisme de Bassin insulaire : l'Office De l'Eau Martinique



La Martinique

Une île ...des petites Antilles
Un Département d'Outre-Mer français

- ✓ à 7000 km de l'hexagone
- ✓ 1080 km²
- ✓ 392 000 habitants





La Martinique - île bassin

- ◆ Une réseau hydrographique dense (70 rivières pérennes)
- ◆ Une ressource inégalement répartie :
 - dans l'espace (Nord /Sud)
 - dans le temps (Hivernage/Carême) eaux superficielles autres
- ◆ Une ressource menacée par les pressions humaines





La Création de l'Office

- 1992 : loi sur l'eau, article 44 :
 - **Codifié à l'article L 213-4 du code de l'environnement**
- 2000 : Loi d'Orientation d'Outre Mer, article 51:
 - Décret du 28 décembre 2001
- 21 juillet 2003 : Loi de Programme, article 54
 - **Codifié aux articles L.213-13 au L.213-20**

Son Conseil d'Administration

Le Président : Claude Lise, Président du Conseil Général, Sénateur



Les missions de l'O.D.E

La programmation et le financement d'actions et de travaux

Saisine de l'O.D.E par
délibération du CB

**COMITE DE BASSIN
SDAGE (15 ans)**

O.D.E
Programme Pluriannuel
d'intervention (4 ans)

Le suivi et la mise en œuvre du SDAGE
(actions, travaux et évaluation)

L'étude et le suivi :

Des ressources en eau,

Des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages

Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage

La formation et l'information dans le domaine de la gestion
de l'eau et des milieux aquatiques



... basées sur 3 principes

Le principe
de **précaution**

Compte tenu des connaissances scientifiques du moment, les incertitudes imposent l'adoption de mesures et d'interdictions visant à **prévenir les dommages sur l'environnement**

Le principe
de **participation**

Chaque citoyen a **accès aux informations** et **est associé** à l'élaboration des projets environnementaux.

Le principe
pollueur payeur

Les **frais occasionnés** par les mesures de prévention, de réduction, et de lutte contre les pollutions doivent être supportés par le **pollueur**.



La situation actuelle

- **Les ressources :**
 - Subvention Conseil Général
 - Subvention Région
 - Subvention Etat (MEDD / MOM, Agence de l'eau LB)
 - Fonds europeens
 - Redevance prélèvement depuis le 1^{er} janvier 2005 2177000 .
- **Le personnel :**
 - 12 personnes
 - 4 services : administratif, études et prospectives, interventions (aides et redevances) et communication
- **Les défis :**
 - Multiples...



Quelques réalisations de l'ODE

- **Des démarches de territoire** telles que :
 - la gestion rationnelle de l'eau sur le Bassin versant du Galion, sur la côte Nord Atlantique de l'île
 - l'étude préalable au Schéma Départemental de Vocation Piscicole qui a pour objectif de réglementer la pêche.
- **Des actions d'information et de sensibilisation** :
 - Journées de sensibilisation (Journée Mondiale de l'Eau,...), campagnes médiatiques ou animations en milieu scolaire et associatif.
 - Information des professionnels de l'eau sur les redevances, sur les travaux à réaliser en matière d'assainissement...
- En matière de **coopération**, l'Office participe à la mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée de l'eau dans la Caraïbe.
- Pour aller plus loin, l'ensemble des acteurs de l'eau a souhaité créer un **observatoire de l'eau**, qui diffusera les données sur l'eau, destinées aux professionnels, aux responsables politiques et à l'utilisateur.
- Des aides pour la maîtrise de la pollution, pour la diversification et pour les économies d'eau



Les évolutions : la Loi sur l'Eau (LEMA - décembre 2006)

- Nouvelle mission : l'office de l'eau peut mener des actions de **coopération internationale** dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources.
- **Nouvelles redevances** : l'office établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances :
 - pour pollution de l'eau,
 - pour pollutions diffuses,
 - pour modernisation des réseaux de collecte,
 - pour stockage d'eau en période d'étiage,
 - pour obstacles,
 - pour protection du milieu aquatique.(L'Office De l'Eau perçoit depuis 2005, une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau)



Les défis et objectifs...

- L'assise de l'Office avec la mise en place des redevances et aides dans le cadre du PPI (nouvelle loi sur l'eau)
- La participation à la révision du SDAGE, les études complémentaires (SDVP, SAGE, contrat de rivière...), les programmes de surveillance et l'évaluation du SDAGE en collaboration avec la DIREN, secrétariat technique du Comité de bassin
- L'amélioration de la gouvernance de l'eau :
 - Le SDDE & l'observatoire de l'eau
 - La sensibilisation de l'utilisateur citoyen



Liés à notre spécificité insulaire...

- **La distance géographique avec l'hexagone**
 - Difficulté de concertation et d'association des D.O.M
 - Un turn over des cadres important limitant la capitalisation des connaissances
- **Des lois tenant peu compte des spécificités tropicales insulaires**
 - Une biodiversité marine exceptionnelle soumise à des phénomènes naturels destructeurs (cyclones et risques d'épidémie et de ciguatera)
 - Fonctionnement des écosystèmes littoraux caribéens peu connus
 - Extrême sensibilité des écosystèmes marins littoraux vis-à-vis des nutriments et de la sédimentation
 - Transfert rapide des pollutions terrestres
- **L'exigüité du territoire et la multitude d'acteurs**
 - Forte densité de la population et pressions anthropiques importantes
 - Absence de visibilité à long terme



www.eaumartinique.fr

Contact :

Jeanne DEFOI :

jeanne.defoi@eaumartinique.fr

Tel : 0596 48 47 20

**Merci de
votre attention**

